



COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019

Le mardi 26 novembre 2019 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, le mardi 20 novembre et le lundi 25 novembre 2019, pour un ordre du jour complémentaire par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichées à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, M. BOHBOT, Mme BROSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes FILOCHE, FUCHS, M. GAU, Mmes GAILLANNE, GAUTREAU, GUY, JEMNI, M. JOMIER, KONÉ, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, MM. NAWROCKI, NORDMAN, Mme SOLANS, MM. THÉBAULT, WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

Mme BARANDA à Mme JEMNI, Mme RICHARD à M. DAGNAUD.

Absent-e-s excusé-e-s :

M. CHERFA, Mmes DAREAU, M. GIANNESINI, Mmes GRAPIN-DAGORNO, HOLLARD, MM. JOURNO, KOCH, Mme LANIESSE, M. MABILEAU, Mmes MALAI, ONGHENA, M. PENINO, Mme POUDOT, M. TINTI.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD mentionne en préambule l'installation d'Art 19, qui mobilise depuis plusieurs années la salle des Fêtes pendant une dizaine de jours. Puis il déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour venir assister aux débats.

Mme BROSEL est sortie au point 8 de l'ordre du jour, elle n'a donc pas voté le projet DU 88 et son vœu s'y rattachant.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192019035 Désignation du secrétaire de séance.

M. DAGNAUD propose à M. GAU, benjamin des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192019036 Adoption du compte rendu de la séance du 05 novembre 2019.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. Adoption de la procédure d'urgence

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD demande d'adopter la procédure d'urgence : il a souhaité introduire trois points supplémentaires à l'ordre du jour. Le premier point concerne une délibération DASES, introduite dans les circuits de façon décalée. Deux vœux sont également ajoutés, introduits au titre de l'urgence. Le premier vœu est technique, rattaché à la DU88. L'autre vœu, introduit au nom des élus de la majorité, a trait à la situation subie par les résidents d'un ensemble d'immeubles du boulevard Mac Donald et de la rue Cesaria Evora depuis plusieurs années. Il est utile de renouveler l'engagement et la mobilisation de la Mairie, pour trouver des solutions durables. Il est donc proposé d'adopter la procédure d'urgence sur ces trois points complémentaires, pour pouvoir délibérer dessus.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

4. 2019 DLH 178 Réalisation dans les 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) par AXIMO

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, MADEC

M. BOHBOT prend la parole. L'opération concerne un immeuble dans le 19^e, mais la délibération évoque la création de vingt logements au sein de treize copropriétés dans Paris. Il est noté huit PLAI, dix PLUS et seulement deux PLS, situés dans le 13^e. Ainsi, l'interrogation porte sur l'utilisation faite du droit de préemption urbain, qui dans ce cas ne sert pas la mixité sociale et les classes moyennes.

M. MADEC estime que c'est une bonne politique pour répartir le logement social, notamment dans les arrondissements déficitaires. Dans le 19^e, le pourcentage n'est pas excédentaire, c'est pourquoi cette opportunité a été saisie. La situation rappelle un peu la mixité du baron Haussmann (sans en être un fervent admirateur) où riches, pauvres, bourgeois habitaient dans les mêmes quartiers. C'est un peu ce qui est constitué. Quand cela est bien géré, comme c'est le cas depuis 2014, cela se passe bien. La filière AXIMO de Paris Habitat a été désignée pour gérer cette activité. Il est possible d'épiloguer sur le financement, PLAI, PLUS ou PLS, mais il se trouve que le logement dans le 19^e est fiché PLUS. Si la répartition dans les 15^e, 16^e ou 17^e est PLAI, ce n'est un problème vu qu'il y a peu de logements sociaux dans ces arrondissements.

M. DAGNAUD conclut qu'il faut appréhender les équilibres globaux, à échelle plus large, dans cette opération de vingt logements, qui permet de compléter un peu l'offre de logements, accessible, dans des arrondissements où elle fait défaut.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 (M. BOHBOT)

5. 2019 DLH 405 Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 19eme arrondissement et géré par des bailleurs sociaux

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, BOHBOT, MADEC

M. BOHBOT se déclare plus positif quant à ce deuxième volet du dispositif « Réparer et Embellir », présenté devant le Conseil d'arrondissement. C'est une belle délibération, qui permet d'intervenir concrètement dans le quotidien des familles de l'arrondissement (réfection des parties communes, des cages d'escaliers, etc.). Cette délibération est pointée car elle va dans le bon sens et sera donc votée.

M. MADEC est ravi que M. BOHBOT souligne l'utilité du dispositif, permettant aux bailleurs d'avoir un meilleur budget pour l'entretien courant. C'est une très bonne initiative de la Ville de Paris d'abonder à hauteur de 50% du budget pour faire les réparations. Le 19^e arrondissement est concerné par une subvention de plus d'un million d'euros, une aide importante pour les locataires du parc social.

M. DAGNAUD s'associe à ces satisfécits et ajoute que cela permet aux bailleurs de donner des débouchés aux revendications des locataires et leurs associations pour qu'ils soient acteurs de l'évolution, de l'amélioration de leurs résidences. C'est un outil supplémentaire soutenu par la Ville, avec les bailleurs, afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants, en partant de leurs idées. C'est ainsi une manière de reproduire la démarche participative du budget participatif.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

6. 2019 DLH 423 Réalisation 16 rue Armand Carrel (19e) d'un programme de création de logements PLS par la coopérative SAS « COOP LOTUS »

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, GAU, LERT

M. MADEC présente les deux délibérations jointes, un projet intéressant d'un point de vue philosophique. L'habitat participatif en est à ses balbutiements à Paris ; un seul projet similaire a été réalisé il y a longtemps, rue du Chalet, dans le 10^e arrondissement. À partir de la mandature de 2014, un premier projet participatif a été lancé autour de l'opération de rénovation de la rue de l'Ourcq (un terrain jouxtant quai de la Marne), abandonné ensuite pour diverses raisons. Pour rappel, le Maire du 19^e, M. DAGNAUD, avait déposé au Conseil de Paris l'idée de développer l'habitat participatif au retour d'un voyage à Berlin, où ce type de projet est très avancé par rapport à ce qui se fait à Paris.

En 2012, le Conseil de Paris a autorisé le lancement sur trois sites, dont le 16-18 rue Armand Carrel. Il y a eu un concours jugé en 2015, un premier lauréat a été sélectionné, mais le groupe a éclaté pour différentes raisons ; il a donc fallu passer au deuxième porteur de projet, intitulé LOTUS. Ce projet devait se développer sur une parcelle de la Ville de Paris pour créer un centre d'embauche (au n°16), et l'autre partie sur une autre parcelle appartenant à Paris Habitat (au n°18). Le projet a pris du retard à cause du montage financier, complexe. Mais il y a eu une mauvaise surprise au moment du dépôt du permis de construire : la parcelle appartenant à Paris Habitat n'était pas constructible, en raison d'une mesure de protection sur l'ensemble immobilier, il n'était pas possible d'y construire un immeuble. Le projet a été revu, pour aboutir à ce projet présenté il y a un mois et demi. Il ne convenait pas tout à fait, car il montait en gabarit à huit étages, plus un retrait pour un neuvième étage. Après discussion, une famille est partie du collectif, le bâtiment arrive donc à R+7 sur rue, pour un rendu à huit étages, ce qui est courant dans l'arrondissement. Les magnifiques immeubles Art déco du quartier font déjà huit étages. À la demande du Maire, une réunion avec les occupants de trois immeubles les plus concernés a été organisée. Des explications ont été fournies. Le bâtiment sur rue ne pose aucun problème. Il y aura onze logements individuels, deux logements confiés à Solidarités Nouvelles pour le Logement, un espace commun au rez-de-chaussée qui peut être transformé en lieu d'accueil d'associations du quartier, et une terrasse végétalisée. Les occupants ne seront pas propriétaires en propre de leur logement, mais coopérateurs de LOTUS. La Ville a voulu mettre des garanties ; l'office foncier solidaire créé récemment par la Ville de Paris rentrera dans la coopérative. Les parts de la coopérative sont cessibles sous conditions : ne pas faire de plus-value, et respecter l'IRL, c'est-à-dire l'augmentation annuelle des loyers autorisée par le ministère du Logement (soit 1,52%). Les coopérateurs doivent être éligibles au logement social, sous les plafonds de ressources PLS.

Ainsi, il y a deux délibérations, l'une pour la cession du terrain et l'autre pour le montage de l'opération et les garanties des emprunts.

M. GAU intervient sur cette délibération, rappelant qu'elle concerne l'opération d'habitat collectif LOTUS, sur une parcelle connue de ceux qui ont suivi le long chemin de cette belle entreprise collective. En effet, ce projet a connu des difficultés, un accord a été trouvé. Il faut d'abord saluer la ténacité des habitants, qui ont retravaillé le projet autant de fois que nécessaire, pour se conformer aux différents problèmes qui ont surgi. Avec cette délibération, une étape décisive est franchie. La position des élus communistes sur l'habitat participatif ne varie pas, l'engagement de Ian BROSSAT en début de mandat pour lever les dernières difficultés est rappelé. Les élus communistes restent mobilisés et disponibles pour les habitants du groupe

LOTUS durant cette période, du chantier à l'emménagement dans l'immeuble, que tous attendent de voir sortir de terre.

Un point est précisé, l'exemplarité de ce projet sur le plan écologique : apport énergétique solaire par une orientation vers le sud des logements, isolants biosourcés sur les façades, récupération de chaleur sur les zones grises, etc.

En conclusion, l'habitat participatif et ses valeurs de partage, de solidarité, de lutte contre la spéculation, doivent être soutenus. Un message important est envoyé ce soir en adoptant cette délibération.

M. LERT rappelle que groupe écologiste s'est réjoui en 2014, au lancement de l'appel à projets pour le développement de l'habitat participatif. Il s'agissait d'une preuve de l'engagement de Paris pour le développement d'un mode d'habitat collectif innovant, encore trop absent. Si l'habitat participatif existe depuis longtemps dans d'autres villes (Montreuil, Grenoble, Rennes, Bordeaux), ce sujet n'est qu'au stade de l'expérimentation à Paris, hormis le cas dans le 10^e arrondissement évoqué par Roger Madec. Ce sont des projets de logement anti-spéculatif, ce qui a été rappelé par le rapporteur, avec des logements abordables, une spécificité à souligner. Mais la mise en œuvre de ce type de projet expérimental, engageant les habitants dans un projet de vie, nécessite une volonté politique de la commune, et un dispositif d'accompagnement à la hauteur des ambitions et de l'engagement humain.

Le projet LOTUS n'a pas été un long fleuve tranquille. L'appel à projets lancé à Paris concernait dans le 19^e une parcelle inscrite avec une mesure de protection au patrimoine architectural, au titre du PLU. Après quatre ans d'efforts, le collectif a dû reconsidérer son projet, se limiter à une seule parcelle sur les deux envisagées.

Il en a résulté quatre ans de retard, l'essoufflement des porteurs de projet qui ont tenu le coup, malgré les nombreuses difficultés. Le groupe, cela a été souligné par le rapporteur, a répondu aux demandes, aux dernières exigences de la direction de l'urbanisme pour le respect du PLU, et a apporté des modifications, en réduisant la densité du projet, avec la suppression d'un étage côté Armand Carel, une prouesse de l'architecte du collectif.

Un premier bilan peut être tiré : la Ville doit mieux calibrer ses appels à projets et mieux choisir ses parcelles. Lors du Conseil de Paris au mois de juin, une réunion d'urgence avait été demandée, car le projet était caduc. Le groupe écologiste veut exprimer son soutien au groupe qui a mené ce projet. Pour les écologistes, M. MADEC a rappelé l'influence de Fabienne GIBOUDEAUX, l'adjointe écologiste de Bertrand DELANOË, sur ces projets d'habitat participatif, une nouvelle manière d'habiter la ville ensemble. Ces projets sont portés et construits par les habitants ; des logements sociaux, des salles communes sont intégrés, ainsi qu'une ouverture sur le quartier. Cette création d'un nouveau mode d'habitat est complexe, pour les porteurs de projet comme pour la Ville, car la part d'inconnu est très importante. L'expérimentation est en cours. C'est néanmoins une chance de mettre les habitants au cœur de la construction de la ville. Il faut s'en saisir, et tout mettre en œuvre pour que ce projet puisse voir le jour dans les meilleurs délais possibles, avec le soutien sans faille que les porteurs de projets sont en droit d'attendre de la Ville de Paris.

M. DAGNAUD rappelle qu'à l'époque, Fabienne GIBOUDEAUX s'occupait des « parcs et jardins », et qu'ils avaient participé à un voyage d'étude à Berlin, durant lequel ils ont découvert ce principe de l'habitat participatif. Au retour, l'idée avait été partagée de faire avancer à Paris ce type de démarche innovante, bien avant le lancement de cet appel à projets. Ils ont été les premiers élus parisiens à mettre le sujet de l'habitat participatif à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Il faut parfois savoir semer des petites graines pour faire avancer les choses, c'est aussi la noblesse d'un mandat d'élu municipal. L'aboutissement de ce projet est donc réjouissant.

Il y a quelques leçons à tirer : la parcelle était sans doute une parcelle ingrate, au-delà des avertissements lancés dès 2014, générant des vicissitudes. À l'avenir, ce genre de projet innovant doit recevoir un meilleur accompagnement, une meilleure vigilance des services instructeurs, pour éviter de découvrir tardivement des obstacles supplémentaires, et d'être amené à corriger les projets, déjà lourds à faire avancer. C'est l'occasion de rappeler que le rapport à la densité à Paris nécessite beaucoup de subtilités. C'est la finesse de la Ville, et du regard porté par les uns et les autres sur la façon de la construire. Il faut faire preuve de souplesse. Cela amène à prendre acte de l'allègement de ce projet, afin qu'il retrouve un gabarit mieux intégré dans son environnement.

M. MADEC est remercié pour avoir réuni les riverains et présenté le projet.

L'engagement humain des porteurs du projet est salué. Ils s'engagent dans une construction humaine inédite, innovante, sur la façon partager la ville, en l'occurrence un immeuble, ensemble. Dans une ville contrainte où l'espace est rare, l'idée de pouvoir mutualiser des espaces communs est un outil moderne de solidarité à l'échelle d'un immeuble. L'aventure aura été aussi éreintante que passionnante. Ainsi, le vote de ces deux délibérations est un coup de pouce supplémentaire donné à ceux qui se sont engagés dans ce projet, pour qu'il advienne. La Mairie est ravie de l'accompagner et de le voir réussir dans l'arrondissement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

7. 2019 DLH 420 Signature d'une promesse de vente et Cession à la SAS LOTUS du terrain situé 16, rue Armand Carrel (19e) - Suites de l'appel à projets Habitat Participatif

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Sortie de Mme Brossel]

8. 2019 DU 88 Réinventer Paris 2 - Ancien centre de répartition Laumière 8-10 rue Armand Carrel (19e) - Signature d'une promesse de bail à construction avec le lauréat SOGEPROM.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC

M. MADEC présente la délibération. Il existe, au 8-10 rue Armand Carrel, un bâtiment désaffecté depuis longtemps, ayant servi pendant une période pour les plus démunis (distribution alimentaire aux femmes isolées), et acquis par la Ville il y a un certain temps.

Le bâtiment a été mis dans Réinventer Paris 2, des parcelles ont été proposées, et il a été demandé à des partenaires de faire des propositions innovantes, de réinventer la ville sur ces parcelles. Les critères de jugement ont toujours été l'originalité du projet, le type de construction du bâtiment et l'aspect financier - malheureusement.

Il y a eu deux cessions pour la parcelle concernée. L'une début 2018. L'arrondissement était représenté par le Maire, où trois projets ont été présélectionnés. En décembre 2018, le jury a retenu le projet soumis ce soir. Ce projet consiste en un hôtel de capacité raisonnable (68 chambres), exploité par le groupe espagnol Mate, gérant des hôtels innovants. Ce projet est dédié en priorité aux mouvements sportifs, mais pourrait être utilisé entre deux locations à tout autre public. Il y aura une salle de restaurant au rez-de-chaussée, et un espace sportif au sous-sol, sur près de 400 mètres carrés. Le bâtiment s'élèvera sur huit étages ; la structure actuelle est conservée, ce qui était une condition de l'appel à projets. Un bâtiment s'élèvera dans ce bâtiment ancien. Une présentation a été faite aux riverains concernés : globalement, le projet soulève une adhésion. C'est la raison de ce vœu déposé en urgence. Les riverains du 10 rue Armand Carrel ont, au cœur de leur bâtiment, une courette qu'ils souhaitent conserver, et ils demandent à l'opérateur de reproduire cette courette dans la même dimension. Il ne s'agit pas d'une cession du terrain, mais d'un bail à construction d'une durée de 65 ans, avec une part fixe et une part variable indexée sur le chiffre d'affaires.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 2

[Retour de Mme Brossel]

9. 2019 DU 188 Appel à Projets Urbains Innovants sur le site Marseillaise (19e) - Déclassement, signature de la promesse de vente, de l'acte de vente et d'un contrat de travaux accessoire et autorisation urbanisme

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, MADEC, BOHBOT, LERT, Mmes FILOCHE, BARANDA

M. MADEC présente la délibération, un projet se réalisant sur le site dit « la Marseillaise », bordé par la rue de la Marseillaise, sur la parcelle occupée auparavant par une station-service (pour laquelle la Ville n'avait pas le bail) et sur une partie - non négligeable - de la parcelle occupée actuellement par la préfourrière. Un appel à projets a été lancé, avec comme condition : innovation pour réinventer la ville, aspect architectural, développement durable, etc.

Il s'agit d'une vente et non d'un bail à construction. Il y a eu un nombre important de concurrents, la parcelle fait 7 000 mètres carrés et, à Paris, ce type de dimension se fait rare. Le concours a été jugé entre trois réponses, et le groupe Smart Building, originaire de Toulouse, a été lauréat pour ce projet de cité universelle.

Le projet est mixte, autour de l'emploi et d'une part de tertiaire, une part de coworking, une salle polyvalente pour le Handisport, un hôtel, un centre médical, 800 mètres carrés de surface commerciale. L'obligation était de reloger au sous-sol la préfourrière, puisque la Ville a un partenariat depuis longtemps avec la Préfecture de police, avec l'obligation de fournir des sites pour la préfourrière. Le projet a été présenté en mars 2019 à la porte de Pantin, et une seconde fois aux riverains concernés, au conseil de quartier, le 13 novembre dernier.

Mme FILOCHE estime que la délibération mériterait de clarifier quelques questionnements. Tout d'abord, la question de la dépollution du site. Le site est pollué et mérite une attention particulière dans sa dépollution.

Ensuite, la question des commerces. Un forum de 833 mètres carrés est proposé, ce qui semble une bonne réponse aux besoins des riverains, mais il faut préciser que ce besoin touche surtout les commerces de proximité.

Il reste une question sur le pôle santé. 478 mètres carrés sont prévus, correspondant aux besoins des riverains face à une réelle désertification médicale au niveau local. Mais qui porte ce pôle santé, et avec quels objectifs ?

Des questions subsistent aussi sur l'ouverture du site sur le quartier, déjà enclavé et peu animé. Il s'agit d'un appel à projets, dispositif particulier et intéressant, qui a permis notamment de porter un projet sur la question du handicap. Cependant, sur les 18 000 mètres carrés de bureaux prévus, est-il possible d'envisager des locaux associatifs ? La délibération n'aborde pas cette question, et n'apporte pas les éclairages essentiels.

M. LERT déclare que Paris entend être accessible à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite. Si des efforts sont à noter, la situation reste en-deçà de ce que les personnes porteuses d'un handicap sont en droit d'attendre. Sur le principe, le groupe écologiste est ravi d'accueillir un équipement sportif dédié au Handisport, accessible aux personnes à mobilité réduite, mais le projet de cité universelle présenté ici n'est pas à la hauteur des enjeux multiples et complexes auxquels il devrait répondre. La lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ses effets sont un grand défi collectif. Les projets urbains et architecturaux doivent faire partie de la réponse, en intégrant des performances énergétiques et environnementales élevées, en faisant une large place à la végétation, en favorisant la pleine terre, et en optant pour des matériaux biosourcés. Les critères du projet présenté sont éloquentes : un océan de béton, certes agrémenté d'un joli toit végétalisé sur le dessin, mais qui abrite en son sein 18 000 mètres carrés de bureaux, sur 31 000 mètres carrés, à l'heure où des mètres carrés de bureaux sont vacants à Paris (et nécessiteraient d'être transformés en logement dans l'ouest parisien). Voilà une première constatation.

Les projets urbains ont pour principale fonction de créer de la ville, de l'urbain, une évidence. Pourtant, le bâtiment présenté, son imposante configuration architecturale ne sont pas propices à créer du lien avec le quartier d'implantation, dont les habitants demandent une amélioration du cadre de vie, des passerelles entre Paris et Pantin. La morphologie ne participera pas à créer du lien avec les communes riveraines, alors que les projets aux portes de Paris représentent de formidables occasions de lier Paris à ses voisins, de construire la métropole de demain. Il serait regrettable de passer à côté avec un projet de cette envergure. Les associations et habitants de ce quartier demandent plus d'ouverture et de rayonnement du projet. Comme Léa FILOCHE l'a souligné, il y a un besoin de commerces de proximité, qui font défaut dans ce quartier de la Marseillaise. Ainsi, les élus du groupe écologiste seront vigilants aux 800 mètres carrés dédiés à cette activité.

Enfin, en n'optant pas pour un bail emphytéotique et en cédant le foncier pour 44 millions d'euros au promoteur, le groupe écologiste considère que cela représente de la vente d'espace public à prix cassé, bien superflue. Il serait préférable de passer par des baux emphytéotiques, qui permettent de garder la pleine propriété de l'espace foncier à Paris. Ce projet n'est pas satisfaisant à ce stade pour répondre aux enjeux climatiques, urbains et sociaux auxquels la Ville doit faire face. Pour toutes ces raisons, dans la perspective d'une évolution positive et une inflexion significative du projet, le groupe écologiste ne prendra pas part au vote du Conseil d'arrondissement, dans l'attente du Conseil de Paris, afin que les préoccupations des élus et habitants du 19^e soient portées à la connaissance de l'adjoint à l'Urbanisme, et du promoteur immobilier lauréat.

Mme BARANDA intervient, car elle non plus ne participera pas au vote et souhaite s'en expliquer. La Marseillaise est un secteur un peu délaissé, entre le périphérique et la banlieue. Il y aurait des choses à dire sur la fourrière en sous-sol qui, par ailleurs, doit être dépolluée. En outre, ne faire que de l'activité économique dans cette grande partie semble un peu léger. Comme l'a dit l'intervenant précédent, il existe des mètres carrés de bureaux qui ne sont pas loués, et des logements manquent. Le périphérique est à côté, mais il est très pollué, touchant aussi ceux qui travailleront là-bas. La vision à long terme est de supprimer un jour le périphérique, une cicatrice que tout le monde rejette, Parisiens comme habitants de la banlieue. Il faut être un peu plus utopique. Ce projet est à améliorer. En effet, on vend un peu facilement le terrain. Certes, la somme de 44 millions est conséquente, entre dans la masse budgétaire ; or, il y a de nombreuses autres choses à faire. Mais il n'empêche qu'il aurait fallu, selon Mme BARANDA, être plus ambitieux sur la vision du projet.

M. MADEC estime que les questions posées par Léa FILOCHE sont pertinentes et de bon ton.

En ce qui concerne la dépollution, le terrain est resté fort longtemps désaffecté ; c'est au dernier utilisateur de dépolluer le site, la société qui exploitait la station-service a un peu tardé. En tout état de cause, pour construire à Paris, il faut une étude de sous-sol, il ne peut y avoir de permis de construire délivré sur un sol pollué.

En ce qui concerne la nature des commerces, il a été demandé lors de réunions publiques une vigilance particulière, pour que l'offre de commerces soit en adéquation avec les besoins des personnes travaillant sur le site, et les riverains. La demande est formelle qu'il n'y ait pas une nouvelle supérette qui ouvre à l'intérieur.

En ce qui concerne le pôle santé, il a été indiqué qu'il serait en secteur 1.

Quant à l'ouverture sur le quartier, le cœur d'îlot est accessible et sera végétalisé, comme la terrasse du bâtiment, accessible aussi à l'ensemble de la population du secteur. Concernant les bureaux, il est à noter qu'ils ramènent de l'activité, comme dans le cas du secteur Claude Bernard, où des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux, occupés par une célèbre enseigne, apportant une activité économique, de la vie. Il n'y a pas encore d'utilisateur connu des futurs bureaux, cela peut très bien être des associations sportives, de Handisport, etc.

Pour répondre à Dan LERT, M. MADEC trouve que sa position est incompréhensible. Le projet a été jugé lors d'un concours, où le groupe écologiste siégeait et a voté pour le projet, choisi à l'unanimité des participants (dont les maires des communes riveraines). La composition du jury était plurielle, tous les groupes représentés au Conseil de Paris étaient associés.

Pour ceux qui estiment qu'avoir des bureaux n'est pas une bonne chose, une réponse a été faite. Il n'est pas possible de dire qu'il y a trop de bureaux à l'ouest, que cela génère de gros flux migratoires, des embouteillages quotidiens, et ne pas se réjouir quand une activité

économique se développe à l'est. C'est une chance pour l'est parisien que les Grands Moulins de Pantin aient été transformés, ou qu'il y ait des bureaux sur l'ensemble de la ZAC Claude Bernard.

Côté architecture, ce projet est moins compact et plus aéré que les deux autres projets présentés. Après, le rendu est encore inconnu, il faut alors rester vigilant sur l'exécution.

Sans débattre à l'infini sur l'avantage entre un bail à construction sur 65 ans et la cession d'un terrain, en l'occurrence, il s'agit de 44 millions d'euros, montant plus important que l'offre initiale, grâce aux négociations entre la Ville et le porteur de projet. Il existe une clause de revoyure, avec un intéressement pour la Ville. Des opérateurs privés ne peuvent investir, acheter un terrain et payer des sommes colossales. Pour rappel, il y a un agrément du service des Domaines. La Ville ne peut vendre, agréer un terrain sans que ce service, qui dépend du ministère des Finances, donne son avis.

M. DAGNAUD ajoute que les critiques, par principe légitimes et en partie recevables, les alertes et points de vigilance ont été entendus sur ce projet ambitieux. Cependant, aucune contre-proposition n'est apparue.

Il faut rappeler aussi que le jury Réinventer Paris, aboutissant à cette proposition, a rassemblé l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, sans entendre de voix dissonantes. Et encore plus important, les deux maires de Pantin et du Pré-Saint-Gervais ont été associés, enthousiastes, au projet. Paris n'a pas souvent l'occasion de nourrir des projets de cette envergure, avec les élus des communes voisines. Quand l'avis est favorable, c'est plutôt de bon augure.

Il est normal de rester très exigeant sur la qualité des projets réalisés, notamment en raison de l'emplacement. Ce projet est en vis-à-vis de la Philharmonie, du plus grand campus musical européen, dans le prolongement du grand parc de la Villette, et sur les débouchés d'un quartier populaire. C'est un coin de métropole, justifiant la présence active des élus des communes voisines. Dans ce contexte, c'est un devoir d'être exigeant. Le jury l'a été en retenant ce projet. À cet endroit, il fallait un projet qui porte une identité, une signature. Ce projet est organisé autour d'une vision de la ville inclusive, autour du Handisport, 100% accessible, revendiquant une égalité entre Parisiens, métropolitains, les usagers en situation de handicap et les autres. Ce projet mérite d'être considéré, d'autant qu'il se substitue à un site dont l'histoire était peu ambitieuse (station-service, préfourrière). Ce projet porte une belle ambition, et une attention à l'environnement immédiat, avec des commerces de proximité, un centre santé secteur 1. Il est vrai qu'à ce stade, la promesse de vente, et un projet livré d'ici cinq ans, il est difficile de dire quel sera le nom du repreneur de bail commercial. Il est normal d'être vigilant, l'avertissement est utile. En effet, les bureaux appellent de l'activité économique. Les élus de l'est parisien ont tous bataillé pour promouvoir une vision plus équilibrée de l'aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine, et pour en finir avec la vision dépassée de l'activité économique à l'ouest parisien. Il est tout même curieux de reprocher aujourd'hui l'impulsion d'une activité économique. Elle crée de l'emploi, rompt la chaîne infernale des déplacements journaliers (métros bondés, rues polluées) pour aller travailler de l'autre côté de Paris. Il faut se réjouir d'avoir des bureaux et de renverser le contresens de l'histoire. Le commerce de proximité vit des personnes qui sont justement là pour travailler, s'alimenter, fréquenter de bars et des restaurants, se soigner, etc. C'est ainsi que l'attractivité et la dynamique se créent. Si un tel mouvement ne doit pas être un corps étranger dans un quartier, sans échange ni irrigation, ce n'est pas le cas de ce projet, avec le centre de santé, les commerces à venir. Il est loin d'être parfait, et la mission des élus est de poser des règles. Pourtant, une dynamique a déjà éclos : un club de sport situé à côté, sur le terrain des Sept Arpents, a l'idée de développer une section Handi-tennis. Des synergies se créent. Accompagner un projet de ce type est tout de même plus stimulant que gérer une station-service, une préfourrière ou un centre de maintenance de bus. Ou rien. Les terrains en

déshérence ne favorisent pas une vie positive. Les remarques et critiques exprimées sont utiles, mais il faut rester positif.

M. BOHBOT explique son vote. Le projet est une chance pour l'arrondissement, car il y a le côté inclusif et l'accessibilité à 100%. Créer une activité dans l'est parisien, avec les taux de chômage qu'il connaît, est une vraie opportunité. La vente apportera 44 millions d'euros, ce qui est aussi une chance. Pour une fois que la Ville dialogue avec ses voisins de la petite couronne, cela va dans le bon sens : il faut, selon lui, voter ce projet.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 21 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5

10. 2019 DU 249 Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (18e, 19e et 20e).

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, AHOUDIAN

M. BOHBOT prend la parole sur cette délibération, un projet très important, qui s'inscrit dans le cadre de la loi 2014, afin de rétablir l'égalité républicaine, réduire les écarts entre les quartiers, avec des apports financiers de l'État, de la Ville. Le travail fait par les parlementaires était intéressant, sans clivage entre la droite et la gauche. Il y a une vraie chance, un financement pendant dix ans, autour de 5 milliards d'euros. Dans l'arrondissement, l'opération des Orgues de Flandres sera dotée de financements importants. Il faut voter, ce sont des problématiques vues sous le mandat de François HOLLANDE, engagées dix ans plus tôt sous Jacques CHIRAC.

M. AHOUDIAN se réjouit que la délibération transcende le clivage politique, avec le soutien des collègues de l'opposition. Ce projet de délibération concerne plus spécifiquement le quartier des Orgues de Flandres, avec une architecture particulière, dont les habitants réclament depuis longtemps la transformation globale du bâti. Ce projet est réjouissant, les millions apportés vont contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants.

M. DAGNAUD précise que la Mairie a veillé depuis le début du processus à ce que les habitants du quartier soient intégrés à toutes les étapes. Le travail de fond portera ses fruits.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. DAGNAUD, sans inscription d'interventions à suivre, ajoute que les points 14 à 20 de l'ordre du jour concernant des opérations massives dans le parc social (1 100 logements concernés). La Mairie poursuit l'opération avec le soutien des bailleurs, remerciés publiquement. Il est important que le parc social se mette dans le mouvement de la rénovation thermique, de la transition écologique. Ces opérations visent à améliorer le confort thermique, réduire les consommations énergétiques, comme les charges des locataires.

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

11. 2019 DASCO 114 Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT

M. BOHBOT intervient sur la délibération, un projet de règlement intérieur de la restauration scolaire, issu d'un groupe de travail composé de directeurs d'écoles, visant à harmoniser les vingt arrondissements, et sécurisant sur le plan juridique le fonctionnement des caisses des écoles parisiennes. Le groupe Les Républicains s'abstiendra de voter cette délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

12. 2019 DASCO 142 Caisse des Écoles (19e)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (8.904.200 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, Mmes MERZI, SOLANS

M. LERT remercie pour la présentation du bilan des actions réalisées par la Caisse des Écoles du 19^e arrondissement, un outil important. Dans cet arrondissement jeune, familial, populaire, l'accès à une alimentation saine et abordable est un enjeu de santé publique et d'égalité. Le bilan présenté permet d'apprécier les progrès des dernières années. La mise en œuvre de mesures, portées depuis longtemps par le groupe écologiste, est saluée, comme le deuxième repas hebdomadaire végétarien, ou encore l'expérimentation du goûter dans dix écoles de l'arrondissement.

Concernant les objectifs pour l'année 2020, le groupe écologiste souhaite attirer l'attention du Conseil sur certaines mesures prioritaires, portées par des parents d'élèves et des élus (qui ne sont pas mentionnés dans l'avenant).

Tout d'abord, la mise en œuvre d'une alternative végétarienne à chaque repas. A la suite de la campagne lancée par les élus écologiste du 19^e, 92% des personnes qui ont répondu se sont prononcées en faveur de cette alternative. D'après Greenpeace, les écoliers consomment deux à trois fois trop de protéines animales ; cet excès peut contribuer au surpoids ou à l'obésité infantile. Même si la mise en place de cette option pose des problèmes logistiques, l'alternative

végétarienne est, pour le groupe écologiste comme de nombreux parents, une priorité. Elle interviendrait en complément des deux repas végétariens hebdomadaires, au début du trimestre ou du mois ; l'enfant et les parents choisiraient cette option végétarienne quotidienne.

L'autre question qui importe est la généralisation des goûters bios et équilibrés, dans les écoles du 19^e. Le goûter est un repas structurant pour les enfants, recommandé par le programme national Nutrition Santé. La totalité des parents auditionnés lors de la campagne se sont prononcés en faveur de cette généralisation. Dès août 2017, le groupe écologiste déposait un vœu afin d'expérimenter la mise en place du goûter bio. Depuis, les enfants de dix écoles bénéficient de ce goûter quotidien. Le groupe écologiste est dans l'attente du calendrier d'une généralisation, qui n'est pas précisé. Ainsi des informations sont souhaitées sur son déploiement et son financement.

Le dernier sujet, est la suppression des barquettes plastique dans la restauration scolaire. La solution de les remplacer par des barquettes cellulose laisse dubitatif, car ces barquettes en cellulose contiennent toujours des résidus de plastique, d'après l'association Des cantines sans plastique. Quand les aliments sont réchauffés dans ces barquettes, même en cellulose, il y a toujours un contact entre les aliments et le plastique. D'un point de vue environnemental, l'utilisation de barquettes biodégradables n'a de sens que si elles sont collectées par la filière spécifique des déchets alimentaires. Aujourd'hui, seules huit écoles participent à la collecte des déchets alimentaires ; la question se pose pour les autres. Pour répondre à cette préoccupation légitime, il est proposé de travailler sur l'alternative des barquettes en inox, une solution connue et bien balisée.

D'autres actions pourraient être mises en place, mais tout ne peut être résolu en même temps : la mise en place de portions différenciées, une sensibilisation accrue et une formation du personnel, ou encore un dialogue plus étroit avec les parents d'élèves. Il est souhaité que ces trois priorités soient précisées.

Le groupe écologiste votera l'avenant soumis. Les observations sont faites dans l'intérêt des enfants, des familles, pour améliorer la qualité des produits servis dans la restauration scolaire.

M. BOHBOT ajoute que la délibération est importante pour les familles de l'arrondissement, car 14 000 repas sont servis chaque jour. Le sujet a été suivi personnellement par l' élu en tant que membre du comité de gestion de la Caisse des écoles. Il y a une subvention de la Ville de Paris très importante, fruit d'un dialogue permanent entre les différents services. Il existe une bonne estimation des besoins. Par ailleurs, le tableau en annexe est très bien fait, reflétant le travail effectué par les comités de gestion. L'objectif de réduction du plastique a été fixé rapidement par la Caisse des écoles. Le goûter est très important aussi. Un effort important est fait par la Caisse des écoles pour les moyens de paiement, qui ont été facilités. Cette possibilité offerte allège le quotidien des familles. Le tableau montre que la part des paiements dématérialisés a augmenté. Peut-être cela aura-t-il un effet sur les impayés.

La remarque de fond est qu'il faudra revoir la grille des tarifs, peut-être la resserrer, revoir le prix médian des tarifs proposés aux familles, de façon plus raisonnable. Cela peut-être coûteux quand on ne bénéficie pas [d'aides], dans les tranches hautes de la grille.

L'avenant sera voté. Le résultat de ce travail en commission, sans étiquettes politiques, permet d'agir et de trouver des solutions concrètes pour améliorer le quotidien des familles.

Mme MERZI intervient à son tour. Le sujet passionne, il est au cœur des préoccupations des parents d'élèves et des premiers bénéficiaires. En effet, 14 000 repas servis par jour nécessitent d'avoir des ambitions, des objectifs et de tenter de les atteindre. L'adjointe serait ravie de pouvoir échanger plus en détails avec M. LERT sur les différents retours obtenus des

parents en termes de pourcentages et les chiffres évoqués (goûters), afin de les évaluer plus qualitativement.

Concernant cette délibération, il s'agit d'un avenant à la subvention attribuée pour l'année 2020, à hauteur de 9 millions d'euros, pour permettre à la Caisse des Écoles de remplir ses missions et ses objectifs en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire, les objectifs d'amélioration de la qualité gustative aussi, mais aussi les actions menées en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire ou de gestion des emballages.

Et depuis ces dernières années, la Caisse des écoles avance sur tous ces aspects. Sur les questions de sécurité et de qualité des produits alimentaires, notre ambition se poursuit avec aujourd'hui avec 58% de produits issus de l'agriculture biologique, et 51% de produits labellisés alimentation durable.

Sur la question des menus, c'est à la suite d'un débat mené dans cette instance du conseil municipal que nous avons fait le choix d'anticiper les obligations de la loi Egalim, votée en octobre 2018, pour mettre en place deux menus végétariens.

C'est un choix collectif et ambitieux porté par la Mairie du 19ème et la communauté éducative au même titre que d'autres villes de France. Si la question des repas carnés se pose, sachez qu'elle est maintenue avec encore trois repas carnés par semaine.

Évidemment, la qualité gustative des plats végétariens, des aliments, est partie prenante dans ce projet. Un travail important a été mené pour proposer des repas confectionnés par les équipes de restauration scolaire issues de formations dispensées par des professionnels de la cuisine végétarienne. Nos chefs cuisiniers ont participé à des ateliers, des colloques proposés par l'Association végétarienne de France, et plus récemment par la Ville de Paris qui a engagé un cursus en lien avec des professionnels de la cuisine végétarienne.

Concernant la question de la fin du plastique, cet objectif a lui aussi été posé dans le cadre de la convention soumise au vote ce soir. Depuis la rentrée, la Caisse des Écoles a déjà procédé à l'élimination de toutes les barquettes plastique, remplacées par des barquettes biosourcées, dans la livraison de la liaison froide.

La fin de l'utilisation de vaisselle jetable démarre dans quelques semaines, soit à compter de janvier 2020.

La Caisse des Écoles participe activement au travail mené par la Ville de Paris sur le remplacement à terme par des barquettes en inox. Mais s'il existe une réelle avancée sur la question de l'utilisation de l'inox, elle pose aussi des enjeux sur lesquels il convient d'être conscient et responsable, celui même de la manipulation et l'usage contraignants par nos personnels des cantines.

Autre élément important sur lequel nous devons aussi être attentifs, celui des investissements financiers car procéder au remplacement de tout le matériel par le l'inox nécessite des investissements financiers sur le matériel utilisé aussi, les fours de cuisson, etc...

Enfin, et c'est une bonne nouvelle. Concernant l'expérimentation des goûters en élémentaire mise en place par la Caisse des Écoles depuis près de deux ans dans dix écoles élémentaires volontaires, elle est évidemment maintenue mais je ne doute pas qu'avec l'annonce récente de sa généralisation dans toutes les écoles élémentaires à compter de la rentrée de septembre 2020, la convention présentée ce soir fera l'objet d'une dotation complémentaire, sans doute sur le budget complémentaire.

Mme SOLANS ajoute ses précisions sur ce travail à l'échelle de Paris et la sortie des plastiques de la restauration collective municipale. Le travail est en cours avec l'équipe de l'AMO, qui finalise un parangonnage des pratiques en France - et en Europe. Le travail de concertation avec les vingt-quatre gestionnaires démarre le 2 décembre prochain. Il ne s'agit pas, dans ce plan d'action, de tout substituer par des barquettes jetables. Ce travail est mené sur l'ensemble de la chaîne de l'approvisionnement jusqu'au service, et vise à accompagner

chaque gestionnaire, à construire une feuille de route précise où toutes les alternatives sont identifiées. L'approche se veut globale, de la planche à découper aux rangements, mais vise en priorité tout ce qui relève de la réchauffe, du contact avec les corps gras (plus fort risque d'exposition). Des solutions pouvant être innovantes sont recherchées, testées, notamment sur le verre, un matériau inerte très intéressant d'un point de vue sanitaire et écologique.

M. DAGNAUD remercie pour ces rappels de la cohérence de l'action menée à l'échelle de l'arrondissement, et à l'échelle parisienne. Pour clore cet échange utile, il souligne que personne ne peut contester que, depuis la mandature de 2014, il y a eu des progrès considérables sur tous les sujets évoqués. Une nouvelle culture de la restauration scolaire est mise en mouvement. Il faut avoir l'humilité de dire qu'il reste des choses à faire et à améliorer, même si des étapes importantes ont été franchies, dans une bonne direction. Le processus est à renouveler en permanence, à reformuler, c'est une démarche de mouvement continu.

Enfin, la remarque suivante est plus large : quand des responsabilités sont exercées, l'enjeu est de passer du dire au faire. Et, en ceci, il faut du travail, du temps, de l'organisation, et des enjeux de formation. Les collaborateurs, les équipes de cantine doivent être inclus dans ce mouvement, sinon il sera statique. Une dynamique ne se décrète pas par des vœux, ce travail s'inscrit dans la durée. Toutes les énergies sont sollicitées.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

13. 2019 DAC 189 Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,68 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, THÉBAULT

M. BOHBOT présente la délibération et rappelle le débat tenu l'année précédente sur le désengagement de l'État, puisque la subvention avait baissé de 300 000 euros. La Philharmonie est un très bel endroit, emblématique de l'arrondissement, et la question est posée de la raison de la baisse des subventions, passées de 21 millions à 19,4 millions d'euros cette année. Un éclaircissement est souhaité sur ce mouvement financier.

M. THEBAULT répond, en ironisant quelque peu sur l'angle budgétaire choisi, au lieu d'évoquer le succès de la programmation de la Philharmonie ou sa fréquentation familiale réussie. La subvention porte en fait sur le remboursement de l'emprunt, et non sur la subvention de fonctionnement du projet de la Philharmonie. Effectivement, on constate une baisse du produit d'activité. Le début de la délibération indique 1,4 million de visiteurs, les taux de remplissage n'ont pas baissé. Il n'y a pas de problème à faire rentrer de la billetterie. D'autres entrées, comme les commercialisations, souvent en regard avec les questions de mécénat, peuvent avoir chuté, mais ce n'est pas le cœur de la Philharmonie. Cela permet d'équilibrer les comptes. Il n'y a pas à s'inquiéter de la vitalité du projet.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG, rapporteur :

14. 2019 DAE 83 Dispositifs "Paris Commerces" - compte-rendu annuel d'activité

Élus ayant pris part au débat : M. BOHBOT, WANG

M. BOHBOT pose la question du dispositif Paris Commerce, la délibération étant la plus dense de ce Conseil, et difficilement compréhensible. Au sujet du dispositif CRAC, qui concerne l'arrondissement dans le cadre de la politique de la Ville, un rapide bilan de l'année est demandé, car il n'apparaît pas clairement.

M. WANG précise que ce contrat est en place depuis deux ans. La première année, un commerce rue des Bois a été préempté ; le commerçant vient tout juste d'ouvrir. En 2019, un autre commerce a été préempté, et vient également d'ouvrir, il s'agit de l'épicerie solidaire Nous antigaspi, rue du Pré-Saint-Gervais. Deux années, deux préemptions, avec des activités artisanales et solidaires, le bilan est bon. Il faut aussi noter qu'à Paris, il y a eu au total 10 préemptions effectuées par la SEMAEST.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, M. Mahor CHICHE et Mme Karine GAUTREAU, co-rapporteurs

15. D192019038 Modification de la dénomination du collège Claude CHAPPE, à Paris 19e, par l'ajout du nom d'Ida GRINSPAN

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD indique que la proposition consiste à acter l'ajout au nom du collège Claude Chappe du nom d'Ida GRINSPAN, dernière survivante de la Shoah, et surtout une grande dame, figure familière du 19^e. Elle a grandi avec sa famille rue Clavel, est arrivée à 13 ans à Auschwitz. Dès la fin de la guerre, et jusqu'au dernier souffle de sa vie, elle a témoigné auprès de la jeune génération de son vécu, partout où elle pouvait le faire, notamment dans les collèges et lycées, dont le collège Claude Chappe, son ancienne école. C'était une voix singulière qui imposait son récit, sa mémoire, son histoire, sans doute la meilleure des réponses à toutes les tentations de l'oubli et pièges de la négation. Elle le faisait avec fraîcheur et humour, malgré la tragédie subie. C'est ce qui donnait toute sa force à son témoignage, entendu par près de 200 000 écoliers, qui restent marqués des années plus tard par l'empreinte de sa parole. Elle est morte le 24 septembre 2018. Le vœu qu'un équipement du 19^e porte son nom a rapidement été émis.

Un hommage public lui a été rendu, à l'initiative du conseil de quartier Plateau, et une pétition a été signée par 500 personnes pour que le collège rénové porte aussi le nom de cette femme. Le conseil d'administration du collège s'est associé à son tour à cette proposition. C'est pourquoi il est demandé d'approuver l'ajout du nom Ida Grinspan à celui de Claude Chappe pour le collège public rénové de la rue des Alouettes.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

VOEUX

[Sortie de Mme Brossel]

16. V102019040 Vœu rattaché à la délibération DU 88

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 2

[Retour de Mme Brossel]

17. V192019041 Vœu déposé par François Dagnaud, Colombe Brossel Fanny Gaillanne et les élu.es de la majorité municipale, relatif aux malfaçons des programmes des opérateurs immobiliers bd Macdonald et rue Cesaria Evora

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BROSEL

Mme BROSEL présente le vœu, relatif aux nombreuses malfaçons des immeubles du boulevard Macdonald et rue Cesaria Evora, et au soutien à apporter aux habitants de ces immeubles. En effet, depuis que les locataires et propriétaires sont entrés dans les lieux en 2015, certains ont été victimes de graves malfaçons dans la construction des logements. Les problèmes subis ont été récurrents, au niveau du chauffage, de la distribution d'eau, d'infiltrations, etc. Les associations et amicales de locataires constituées dans ces immeubles ont été rencontrées, afin de faire le lien avec leur bailleur, et le lien entre elles, car les dysfonctionnements sont globaux. Les bailleurs et la copropriété ont lancé des audits, mettant à jour des malfaçons dans la construction et causant des avaries. L'hiver dernier a été douloureux pour les habitants de ces immeubles, rythmé par de nombreuses coupures d'eau et de chauffage, des inondations à répétition avec mises à l'arrêt fréquentes des ascenseurs. Des logements sont encore sinistrés. Les bailleurs ont engagé des réparations et audits.

Monsieur le Maire a pris l'initiative de réunir, le 17 mai dernier, l'ensemble des bailleurs, la copropriété et les associations de locataires, a appelé les bailleurs à garantir en urgence le rétablissement des conditions normales de vie, et en notant les préjudices subis. Il s'agit d'harmoniser les procédures de dédommagement des locataires. Par exemple, il n'y avait pas les mêmes modalités d'accompagnement lors d'un ascenseur en panne, certains bailleurs organisant rapidement un système de portage, d'autres attendant des délais déraisonnables. Une attention particulière a été demandée pour les familles avec des personnages fragiles, comme les nouveau-nés et les personnes en situation de handicap, ou âgées. Les bailleurs ont été de nouveau réunis pour faire un point à la fin du mois de septembre, et les habitants informés par lettre en juin. Malgré les travaux entrepris, les sinistres demeurent et perdurent. Ce vœu renouvelle la solidarité aux habitants de ces immeubles, et souhaite que la Ville de Paris relaie la demande, prenne les dispositions qui s'imposent, afin d'enclencher un plan d'urgence et des solutions pérennes. Il est demandé que le traitement des procédures de sinistre soit accéléré, en lien avec les compagnies d'assurance, et que les préjudices subis soient dédommagés.

M. DAGNAUD remercie l'élue de son engagement auprès des habitants en colère, puis conclut la séance.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

18. 2019 DLH 344 Modification du plan de financement de l'opération de Paris Habitat du 1, cité Jandelle - 55-57, rue Rébeval (12 PLS)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

19. 2019 DLH 345 Modification du programme et du plan de financement du 5/7 rue Edgar Poe (19ème) réalisé par Paris Habitat (27 logements sociaux, 3 PLA I - 3 PLUS - 21 PLS) - Subvention (3 083 260 €)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2019 DU 53 Échange foncier entre la Ville de Paris et Paris Habitat et constitution de servitudes - Secteur d'aménagement de la Résidence Michelet (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et M. Adjé AHOUDIAN, co-rapporteurs :

21. 2019 DDCT 176 Avenant n° 1 à la convention régionale de développement urbain entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et M. Dan LERT, co-rapporteurs :

22. 2019 DLH 223 Réalisation 42, rue des Bois (19e) d'un programme de rénovation de 65 logements sociaux par Immobilière 3F.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

23. 2019 DLH 236 Réalisation groupe « Préault-Fessart » 40 à 50 rue Fessart et 8/12/14 rue Préault (19e) d'un programme de rénovation de 200 logements sociaux par Paris Habitat OPH

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2019 DLH 250 Réalisation sur le groupe « Sérurier Indochine, bâtiments D à J » (19ème) d'un programme de rénovation de 723 logements sociaux par Paris Habitat

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

25. 2019 DLH 336 Convention d'occupation du domaine public avec la copropriété sise 46 rue Manin / 17-19 rue de la Solidarité à Paris 19e pour la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

26. 2019 DLH 370 Réalisation 3/9, rue des Bois et 62 rue du Pré-Saint-Gervais (19e) d'un programme de rénovation de 90 logements sociaux par SEQENS.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. 2019 DLH 371 Réalisation 63, rue de Meaux (19e) d'une opération de rénovation de 24 logements par LOGIREP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

28. 2019 DLH 409 Réalisation 61, rue de Meaux (19e) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

29. 2019 DEVE 171 Communication sur la convention d'occupation du domaine public avec l'association «le lien des lilas» pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé (19e)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

30. D192019037 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé : Le lien des Lilas

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

31. 2019 DEVE 200 Budget Participatif Cultiver en Ville - Subvention (1100 euros) à l'association Le Jardin d'Eugénie, pour son projet «De l'ombre dans mon jardin» dans le jardin partagé Le P'tit Jardin d'Eugénie (19e)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

32. 2019 DFPE 222 Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants - Subventions (10.000 euros) à quatre associations dont une avec convention pour leurs actions dans les 10e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et Mme Séverine GUY, co-rapporteuses :

33. 2019 DFPE 9 Subvention (15.000 euros) et convention avec le GIP "Samu Social de Paris " (12e) pour son action "Des petits à l'hôtel", dans les 10e, 11e, 18e et 19e arrondissements

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUDIAN, rapporteur :

34. 2019 DDCT 174 Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

35. 2019 DAC 544 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Chantal Rogerat Apostolo 50, rue Édouard Pailleron à Paris 19e

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU, rapporteur :

36. 2019 DJS 238 Budget participatif d'arrondissement 2018 « Des structures jeunesse mieux aménagées et mieux équipées »-Subvention (50.000 euros) à l'association Boucan Média pour l'achat de matériel web radio (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY, rapporteure

37. 2019 DASES 327 : Subvention de fonctionnement (2 500 €) et d'investissement (426 000€), avenant et conventions avec le CASVP, dans le cadre de l'exécution des budgets participatifs 2015, 2018 et 2019.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

38. 2019 DASES 344 Subventions (225 000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (19e et 20e)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Dan LERT, rapporteur :

39. 2019 DEVE 191 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

40. 2019 DEVE 192 Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

41. 2019 DASCO 118 Subvention (6.000 €) avec convention annuelle à l'association "La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris" (10e) dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés ».

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

42. 2019 DAC 329 Subvention, convention (10.000 euros) à l'association Bibliocité (10-18-19^e)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG, rapporteur :

43. 2019 DAE 307 Subvention (2.300 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fin d'année 2019 (19^e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

44. 2019 DAE 317 Subvention (2.400 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fin d'année 2019 (19^e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

45. 2019 DAE 363 Budget participatif - Subvention (350 000 €) et convention d'investissement avec la Mission Locale de Paris pour l'aménagement d'un site dans le 19ème arrondissement.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

46. 2019 DDCT 163 Subventions (80 000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14ème, 18ème et 19ème arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10ème, 11ème, 20ème)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Philippe NAWROCKI, rapporteur :

47. 2019 DJS 241 Subventions (13.964 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec 3 associations de jeunesse Académie Football Paris 18, Les P'tits Poulbots et Meltin' Club Paris (18e et 19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

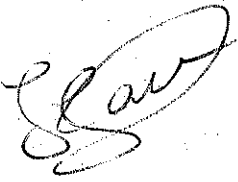
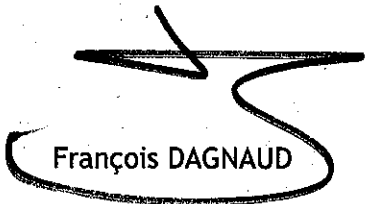
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h15.

Le dernier conseil d'arrondissement de la mandature se tiendra lundi 20 janvier à 20 heures en salle des fêtes.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD